

# le contre les migrants



Aux frontières terrestres, comme entre la Hongrie et la Serbie (ci-dessus) ou sur les côtes italiennes de Lampedusa (ci-dessous), les pays européens se montrent de plus en plus intransigeants face aux migrants.

Photos Sipa/Chine Nouvelle et Sipa/AP/Cecilia Fabiano



## En France / Retailleau, un tour de vis assumé

Ces restrictions sur les régularisations sont tout, sauf une surprise. Tenant d'une position ferme sur l'immigration qu'il estime « pas maîtrisée », à travers un discours portant sur le « désordre migratoire » depuis qu'il a pris ses fonctions en septembre, le ministre de l'Intérieur est passé aux actes en présentant jeudi, en présence du Premier ministre François Bayrou, de nouvelles instructions aux préfets sur ce sujet hautement sensible.

Cette circulaire envoyée par Bruno Retailleau resserre la procédure d'admission exceptionnelle au séjour (AES) des étrangers, notamment au titre du travail, qui était jusque-là encadrée par la circulaire prise en 2012 par Manuel Valls, quand celui-ci occupait la place Beauvau. Est-ce un signe du durcissement des

consignes sur les régularisations ? En tout cas, le nouveau texte arrivé jeudi soir dans toutes les préfectures de France fait trois pages en tout et pour tout, quand la précédente circulaire, désormais abrogée, en comptait douze. Volonté de « simplifier », indique le ministre.

### « Les Français veulent moins d'immigration »

Le changement le plus notable concerne la durée de présence sur le territoire français qu'un étranger peut faire valoir pour solliciter l'AES. La circulaire Valls fixait celle-ci à « trois ans » avec deux ans d'activité professionnelle, dont huit mois consécutifs au cours de l'année précédant la demande. Bruno Retailleau évacue tout cela et juge que « 7 ans » de présence

constituent « un indice d'intégration pertinent ». Un chiffre qui n'est « pas un caprice » mais « tiré de l'expérience » des services en préfecture, explique-t-il sans plus de précision. Le ministre de l'Intérieur demande en outre aux préfets de tenir « une attention particulière » à la maîtrise du français, dont une preuve sera « appréciée favorablement » dans le dossier.

« Les Français veulent moins d'immigration », répète le ministre de l'Intérieur, persuadé qu'il existe un « consensus » sur le sujet, tant au niveau national que continental. « Comme dans tous les pays d'Europe, ils nous demandent de reprendre le contrôle sur les flux migratoires », avance-t-il. Considérant qu'il est aussi question du « renforcement

de l'intégration des étrangers », Bruno Retailleau souhaite engager une baisse du nombre d'AES (30 000 par an avec la circulaire Valls), sans donner d'objectif chiffré.

### « Un affront à toutes nos valeurs républicaines »

Dans ses actes comme dans ses discours, le locataire de Beauvau assume une position de « fermeté ». « Le niveau d'exigence en termes d'intégration des étrangers à notre société doit être renforcé », écrit-il aux préfets, au risque de créer de l'inquiétude tant chez les travailleurs sans papiers que chez leurs employeurs, notamment dans la restauration. Et ce même si la loi « asile et immigration », permettant l'obtention de titres de séjour pour les employés des secteurs en ten-

sion, n'est pas remise en cause. Sur ce point, « la circulaire demande aux préfets d'appliquer avec la plus grande des fermetés les critères posés dans la loi Immigration, exposé l'entourage du ministre. Ils devront s'assurer que le travail est bien réel, qu'il correspond à la liste des métiers en tension que nous sommes en train d'actualiser avec le ministère du Travail. »

« Ça va trop loin », a toutefois critiqué le député macroniste et ancien ministre Roland Lescure, selon lequel la circulaire verse dans « la caricature » sur les immigrés. « C'est un affront à toutes nos valeurs républicaines », fustige la députée LFI Claire Lejeune. Le débat finira-t-il en référendum ? Bruno Retailleau le souhaite.

• Aurélien Poivret